

## AVENANT N°1

### Article 2 – Machines admises

**Catégorie CLASSIC F** : Concerne les motos à moteur 2 ou 4 temps, commercialisées du 01/01/70 au 31/12/1983.

350 à Unlimited.

Minimum 2 cylindres.

Modèle compétition-client ou usine autorisé.

Catégories **OPEN A et OPEN F** : Concerne les motos à moteur 2 ou 4 temps, commercialisées du 01/01/84 au 31/12/1994.

Minimum 400 cc à Unlimited.

Minimum 2 cylindres.

Les 400 cc 4 temps et 500 cc 2 temps **sont acceptées jusqu'au 31/12/1995.**

Modèle compétition-client ou usine avec refroidissement liquide autorisé.

NB : dans le cas d'une Suzuki 400/500 RG Gamma, il est obligatoire de présenter la facture d'un montage d'une boîte de vitesses renforcée.

Concernant les catégories OPEN, c'est la 1<sup>ère</sup> année de production du modèle qui est prise en compte pour l'homologation de la moto.

**L'année de présentation du premier modèle à un salon de la moto n'est pas prise en compte.**